



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle municipale de Ragueneau le lundi 12 novembre 2018 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont
Monsieur Claude Lavoie
Madame Roxanne Caron

Madame Huguette Tremblay
Madame Laurence Martel
Monsieur Romain Bergeron

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2018/11-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Annik Girard, secrétaire-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2018/11-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2018/11-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux des assemblées tenues les 9 et 29 octobre 2018 soient acceptés.

2018/11-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2018/11-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2018 (revenus : 1 960 949 \$, dépenses : 1 526 567 \$, conciliation à des fins fiscales : 434 382 \$, excédent : 373 687 \$) soit accepté.

2018/11-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'une somme de 90 138,01 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 octobre 2018 d'une somme de 126 069,23 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 216 207,24 \$.



No de résolution
ou annotation

2018/11-07

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2018/11-08

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2018-13 MODIFIÉ

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le projet de Règlement n° 2018-13 modifié remplaçant le Règlement n° 2006-13 concernant le traitement des élus municipaux.

2018/11-09

RÉGIE DE GESTION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES MANICOUAGAN — BUDGET 2019

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires de la Régie de Gestion de Matières Résiduelles de Manicouagan (revenus : 5 929 500 \$, dépenses : 5 929 500 \$, surplus : 0 \$) pour l'année 2019 soient acceptées. La quote-part de la municipalité représente un montant de 153 060,03 \$.

2018/11-10

SERVICE PROFESSIONNEL ARCHITECTE – ACCESSIBILITÉ SALLE DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire adapter la salle du conseil pour que les gens à mobilité réduite puissent y accéder;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de recourir à des services professionnels d'architecte pour analyser les solutions possibles;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Éric Lirette architecte au montant de 4 000 \$ plus taxes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de Éric Lirette architecte pour la conception d'une étude d'avant-projet et de financer la dépense à même le surplus accumulé.

2018/11-11

VENTE DU CAMION MACK (10 ROUES)

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à procéder à la vente du camion Mack 2008 (10 roues) par affichage public au plus offrant. Vendu tel quel et sans garantie légale.

2018/11-12

AUTORISATION DE DÉPENSE – RÉPARATION PARTIE DU CHEMIN RANG 2

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire d'effectuer des travaux de réparation d'urgence sur le chemin du rang 2 entre les adresses 2069 et 2078;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux seront réalisés bientôt afin de finaliser le tout;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dépense d'environ 9 000 \$.

2018/11-13

AUTORISATION DE DÉPENSE – INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense d'environ 20 000 \$ pour l'installation des compteurs d'eau.



No de résolution
ou annotation
2018/11-14

DÉPASSEMENT DE COÛT – ESCALIER

CONSIDÉRANT la résolution n^o 2018/07-27b autorisant une dépense de 3 574,38 \$ en services et matériaux pour la réparation de l'escalier au centre du village;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci s'avère être dans un plus mauvais état qu'analysé lors de l'inspection visuelle;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de matériaux s'avère plus élevé que prévu;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense supplémentaire d'environ 3 000 \$.

2018/11-15

EAU POTABLE – AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU S-V 1.1

CONSIDÉRANT les besoins financiers nécessaires à la réalisation du projet « Mise aux normes des installations de production d'eau potable »;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans les critères du programme de subvention « PRIMEAU sous-volet 1.1 » administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. Que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
2. Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
3. Que la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
4. Que la municipalité autorise la municipalité de Chute-aux-Outardes à produire une demande de subvention d'un montant de 1 500 000 \$ dans le cadre du programme « PRIMEAU sous-volet 1.1 » administré par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation;
5. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;
6. De demander qu'un dossier de vérification soit constitué pour la présente demande de subvention.

2018/11-16

EAUX USÉES – AIDE FINANCIÈRE PRIMEAU S-V 1.1

CONSIDÉRANT les besoins financiers nécessaires à la réalisation du projet de mise aux normes de traitement des eaux usé;

CONSIDÉRANT QUE le projet cadre dans les critères du programme de subvention « PRIMEAU sous-volet 1.1 » administré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers :

1. Que la municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
2. Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
3. Que la municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
4. Que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Marie-France Imbeault, soit autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

2018/11-17

OUVERTURE DE POSTE TEMPS PARTIEL DE JOURNALIER/OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT QU'UN employé au poste de journalier/opérateur est présentement en arrêt de travail pour un temps indéterminé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'affichage d'un poste temps partiel de journalier/opérateur.

2018/11-18

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Note au procès-verbal : les membres du conseil municipal remettent à la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annik Girard, le formulaire « Divulgateion des intérêts pécuniaires » dûment complété. Réception des formulaires de monsieur Joseph Imbeault, monsieur Gilbert Dupont, monsieur Claude Lavoie, madame Roxanne Caron, madame Huguette Tremblay, madame Laurence Martel et monsieur Romain Bergeron.

2018/11-19

DEMANDE DE SALLE

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer gratuitement la salle n° 122 et la cuisine :

- a) aux « Gonzesses » pour la tenue d'un déjeuner-bénéfice le 2 juin 2019 au profit du Relais pour la Vie 2019;
- b) aux Chevaliers de Colomb pour un déjeuner dédié au Noël des enfants le 2 décembre 2018.

2018/11-20

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'est traitée.

2018/11-21

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2018/11-22

PÉRIODE DE QUESTIONS

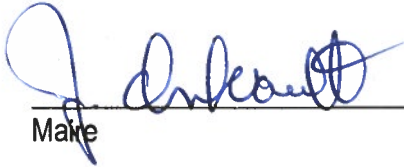
Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.


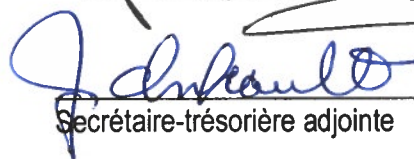


No de résolution
ou annotation
2018/11-23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h.


Maire



Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.



No de résolution
ou annotation

